



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hospitalisation sur demande d'un tiers

Question écrite n° 34866

Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le nombre inquiétants d'hospitalisations psychiatriques dans le département de la Moselle. La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH), association qui se bat depuis plus de trente ans contre les dérives en matière d'internement psychiatriques, vient de lui communiquer les chiffres relatifs au département de la Moselle. En effet, dans le cadre de ces activités, la CCDH avait demandé à la DDASS du département les rapports annuels de la Commission départementale des hospitalisations psychiatriques. Ces rapports révèlent que dans le département de la Moselle, le nombre d'hospitalisations psychiatriques sous contrainte est assez nettement plus élevé que la moyenne nationale : 1,45 pour 1000 habitants contre 1,19 au niveau national. Le nombre d'hospitalisations d'office décidées par le Préfet est dans la moyenne nationale. Ce sont donc les hospitalisations à la demande d'un tiers qui expliquent cette proportion élevée. La CCDH émet alors l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de mauvaises habitudes des psychiatres et des hôpitaux consistant à recourir trop facilement à l'hospitalisation sous contrainte. Les hospitalisations sous contrainte constituent des privations de liberté qui doivent être encadrées par un maximum de garanties. Devant l'importance de ces enjeux, il demande au Gouvernement des explications sur ces chiffres surprenants et suggère que l'IGAS mène une inspection sur cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34866

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9701

Question retirée le : 2 décembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)